

**DEPARTEMENT DES LANDES  
S.I.V.U. SCOLAIRE  
SAINT CRICQ CHALOSSE – BRASSEPOUY  
40700 SAINT-CRICQ-CHALOSSE**

**SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020**

**Date de convocation : 15 septembre 2020**

**PRESENTS :**

Aimée LABORDE, Dominique TOULOUSE, Sandrine GAVELLE, Jean-Charles DANDIEU, Benoît DANDIEU, Olivier GAULIN, Sandra LARTIGAU et Emilie CROUCHER.

Nathalie OLIVERA BRAZ, représentante des parents d'élèves de Brassempouy.  
Camille CARRERE, représentante des parents d'élèves de Saint-Cricq-Chalosse.

**PROCURATION :** Cédric CASTAGNOS : procuration à Aimée LABORDE  
Pierre HOURRAT : procuration à Benoît DANDIEU

**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Délibération : Travaux réfection restaurant scolaire de Saint-Cricq-Chalosse
- 2/ Questions diverses

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, à vingt heures trente minutes,

Le Comité Syndical du SIVU Saint-Cricq-Chalosse – Brassempouy, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie de Saint-Cricq-Chalosse, sous la présidence de Madame Aimée LABORDE.

Secrétaire de séance : Sandrine GAVELLE

Mme la Présidente demande à M. Dominique TOULOUSE, vice-président, d'informer les membres du Comité syndical, des sujets abordés lors de la réunion du 15 septembre 2020 à la Préfecture où étaient présents : Mme Aimée LABORDE, M. Rémi LASSALLE, M. Dominique TOULOUSE, M. Dominique HONTANG représentants du SIVU St-Cricq-Chalosse/Brassempouy, M. Loïc GROSSE, secrétaire général et sous-préfet de Mont-de-Marsan, Mme Hélène MALATREY, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Mme Marlène SANCHEZ, cheffe du bureau des relations avec les collectivités locales et Mme Violaine FOUGERON, chargée du contrôle de la fonction publique territoriale et du développement intercommunal, pour la Préfecture, M. Serge TAUZIET, directeur de cabinet de l'académie et l'inspectrice de l'académie de Mont-de-Marsan.

M. TOULOUSE évoque que les représentants de la Préfecture et de l'Académie conseillent aux deux communes de procéder à la dissolution du SIVU en raison de causes multiples : deux intercommunalités différentes, iniquité sur le nombre d'élèves et la baisse constante du nombre d'enfants dans les communes rurales.

Les démarches pour mettre en place cette dissolution vont prendre du temps mais cela ne viendra, ni interférer, ni retarder le projet de construction du restaurant scolaire sur la commune de Saint-Cricq-Chalosse, prévu au cours de l'année 2021 (février à décembre).

Le sous-préfet s'est engagé à octroyer les subventions nécessaires au financement du projet.

### **1/ Délibération : Travaux réfection restaurant scolaire de Saint-Cricq-Chalosse**

Dans le cadre de la construction du nouveau restaurant scolaire sur la commune de Saint-Cricq-Chalosse,

Les membres du comité syndical,

Approuvent l'engagement pour le lancement de la construction d'un nouveau restaurant scolaire à Saint-Cricq-Chalosse, pour un montant prévisionnel de 300 000 € HT.

Donnent l'autorisation à Mme la Présidente de solliciter les subventions auprès des différents organismes.

Donnent l'autorisation à Mme la Présidente de signer tous les documents administratifs relatifs à ce projet.

VOTE : **10 pour**, à l'unanimité.

### **2/ Questions diverses**

Il n'y a pas eu de questions diverses

La séance est levée à 21 h 40.